

**Assemblée générale**

Distr. générale
12 septembre 2011
Français
Original : anglais

Soixante-sixième session

Point 98 j) de l'ordre du jour provisoire*

Désarmement général et complet**Adoption de mesures de confiance à l'échelon régional
et sous-régional****Rapport du Secrétaire général**

Additif**

Table des matières

	<i>Page</i>
II. Réponses reçues des États Membres	
Allemagne	2
Arménie	4
Guyana	6

* A/66/150.

** Ces informations ont été reçues après la présentation du rapport principal.



Allemagne

[Original: anglais]
[15 juillet 2011]

Introduction

La République fédérale d'Allemagne est très attachée aux mesures de confiance en matière de désarmement et de maîtrise des armements, et souligne l'importance de telles mesures à l'échelon régional et sous-régional. À ce propos, elle rappelle les informations qu'elle a communiquées dans son rapport pour l'année 2010, en date du 14 avril 2011, afin d'alimenter la base de données créée par la résolution 63/57 sur les mesures de confiance dans le domaine des armes classiques.

Traités et accords auxquels l'Allemagne est partie en matière de mesures de confiance à l'échelon régional et sous régional, et activités connexes

- a) Traité sur les forces armées conventionnelles en Europe
- b) Traité « Ciel ouvert »
- c) Document de Vienne
- d) Code de l'OSCE de conduite relatif aux aspects politico-militaires de la sécurité
- e) Accord-cadre général pour la paix en Bosnie-Herzégovine, annexe 1-B
- f) Document de l'OSCE sur les armes légères et de petit calibre
- g) Document de l'OSCE sur les stocks de munitions conventionnelles
- h) Document de l'OSCE sur les principes régissant les transferts d'armes classiques

Autres activités (conférences et séminaires) relatives aux mesures de confiance menées par l'Allemagne en 2010 (liste non exhaustive)

L'Allemagne accorde une attention particulière au dialogue régional et sous-régional sur les questions relatives aux mesures de confiance, ainsi qu'aux armes légères et de petit calibre et à leurs munitions, comme le montrent les activités qu'elle a menées en 2010 :

- Appui constant aux formations dispensées par l'École de l'OTAN dans le domaine des armes légères et de petit calibre;
- Appui constant aux cours et séminaires du Centre régional d'aide à la mise en œuvre et à la vérification de la maîtrise des armements à Zagreb;
- Organisation à l'intention des États membres de l'Union des nations de l'Amérique du Sud d'une visite consacrée aux mesures de confiance et de sécurité en Europe, à Berlin, Vienne et Francfort-sur-l'Oder, du 21 au 27 février 2010;

- Organisation les 13 et 14 septembre 2010, à Berlin, d'un séminaire ayant rassemblé des experts gouvernementaux pour réfléchir au fonctionnement et au développement de l'Instrument international normalisé de publication de l'information relative aux dépenses militaires;
- Organisation à l'intention des États membres de la Ligue des États arabes d'une visite consacrée aux armes légères et de petit calibre à Berlin, du 26 au 29 septembre 2010.

Arménie

[Original: anglais]
[12 juillet 2011]

L'adoption par l'Assemblée générale de la résolution 65/47 offre une précieuse occasion d'examiner les problèmes liés aux mesures de confiance à l'échelon régional et sous-régional afin de détecter l'origine des tensions latentes et de chercher des solutions.

L'Arménie a toujours défendu vigoureusement la coopération régionale, toutes instances confondues, suivant une logique simple et parfaitement justifiée : même s'il existe des différends entre pays d'une même région, la coopération – qu'elle soit modeste ou ambitieuse, à cours ou à long terme – contribue incontestablement au renforcement de la confiance.

Obéissant à ce principe, l'Arménie fait tout son possible pour faire progresser la confiance dans le sud du Caucase, dans le cadre non seulement de l'Organisation des Nations Unies, de l'Union européenne, de l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe (OSCE) et du Conseil de partenariat euro-atlantique de l'Organisation du Traité de l'Atlantique Nord (OTAN) au titre du Partenariat pour la paix, mais aussi de ses relations bilatérales. Elle a toujours été disposée et résolue à lancer des projets de développement de la coopération régionale dans divers domaines.

Malheureusement, la situation actuelle dans la région et les motivations politiques peu claires de la Turquie et de l'Azerbaïdjan empêchent de prendre des mesures de confiance concrètes dans le domaine du désarmement. Pire, la sous-région est menacée par une course aux armements extrêmement dangereuse.

D'après des informations officielles sur l'application du Traité sur les forces armées conventionnelles en Europe (traité FCE), l'Azerbaïdjan dépasse nettement, depuis le 1^{er} janvier 2011, les plafonds fixés dans deux catégories d'équipement limité par le Traité. Il possède en effet 381 chars de combat et 469 pièces d'artillerie alors qu'il est autorisé à en détenir respectivement 220 et 285. En 2010, le nombre de ses pièces d'artillerie (44) a augmenté sensiblement, de même que celui des hélicoptères d'attaque (11) et des avions de combat (4).

Le budget militaire de l'Azerbaïdjan a été multiplié plusieurs fois au cours des dernières années, les dépenses consacrées à la défense ayant augmenté de 470 % depuis 2000 pour atteindre 3,3 milliards de dollars en 2011. Cette augmentation, combinée à la virulence et à l'agressivité persistantes du discours des dirigeants azerbaïdjanais, a pour effet d'accroître la tension dans le sud du Caucase et de compromettre gravement les négociations en vue d'un règlement pacifique des problèmes, notamment du conflit du Haut-Karabakh.

Les mesures de confiance et de sécurité sont particulièrement importantes pour la résolution des conflits. Malheureusement, l'Azerbaïdjan refuse de retirer les tireurs embusqués qui tuent chaque année plusieurs dizaines de personnes sur la ligne d'affrontement, restant sourd aux appels répétés du Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies et de la Troïka de l'OSCE.

Appliquer intégralement et sans condition le Traité – juridiquement contraignant – sur les forces armées conventionnelles en Europe n'est pas seulement le principal moyen de parvenir à la maîtrise des armes classiques : c'est aussi une pierre angulaire des mesures de confiance dans la région. À cet égard, la négligence de l'Azerbaïdjan sape en profondeur les efforts de l'Arménie visant à instaurer un climat de confiance et favoriser la coopération.

Pour apaiser les tensions dans la région, inverser les tendances inquiétantes et combler le vide sécuritaire, l'Arménie et la Géorgie ont pris récemment des mesures responsables de renforcement de leur coopération bilatérale, notamment dans le domaine de la défense. Il est à espérer que cette évolution positive incitera les autres acteurs régionaux à leur emboîter le pas.

Guyana

[Original: anglais]
[20 juillet 2011]

Fidèle aux buts et principes de la Charte des Nations Unies, le Guyana respecte scrupuleusement le principe de règlement pacifique des différends et n'est impliqué dans aucun conflit armé. Il entretient en outre de bonnes relations avec tous ses voisins.

À l'échelon régional et international, le Guyana lutte aux côtés de la communauté internationale contre les menaces qui pèsent sur la sécurité de certains pays, notamment celles qui découlent du trafic de drogue, des armes illégales et du terrorisme international, et leurs conséquences pour le développement économique et social des pays touchés.

La Communauté des Caraïbes a fait de la sécurité son quatrième pilier et décidé de mettre au premier rang de ses priorités l'assistance et la coopération en matière de sécurité, l'échange de renseignements et les activités de mise en application et d'enquête au niveau régional. Elle a en outre mis sur pied une stratégie régionale en matière de criminalité et de sécurité visant à créer un environnement sûr pour tous les citoyens de la région. En 2005, la Conférence des chefs de gouvernement de la Communauté des Caraïbes a adopté un cadre de gestion en matière de criminalité et de sécurité.

À l'échelon de l'hémisphère, l'Organisation des États américains a instauré plusieurs mesures de confiance et de sécurité entre ses États membres, y compris l'établissement par chacun d'eux d'un rapport annuel dressant un inventaire complet des mesures de confiance et de sécurité qu'il avait prises.

En tant que membre de l'Union des nations de l'Amérique du Sud, le Guyana participe à l'initiative visant à renforcer la zone de paix qu'est l'Amérique du Sud en créant un mécanisme de confiance mutuelle dans les domaines de la défense et de la sécurité. Le Conseil sud-américain de la défense travaille actuellement sur les aspects procéduraux de la création d'un mécanisme permanent consacré aux mesures de confiance et de sécurité.

En tant que membre de ces organisations régionale et hémisphérique, et – plus largement – de la communauté internationale, le Guyana continue de participer activement et d'apporter sa contribution aux travaux des mécanismes visant à renforcer la confiance et à créer des partenariats entre États membres pour régler les problèmes de sécurité.